

---

Annonce de la vente de biens d'émigrés et de biens nationaux dans le district de Chinon-la-Montagne (Nièvre), lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce de la vente de biens d'émigrés et de biens nationaux dans le district de Chinon-la-Montagne (Nièvre), lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 159;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27899\\_t1\\_0159\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27899_t1_0159_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ne pensons qu'à répéter mille et mille fois Vive la République, vive la Montagne, vive l'égalité.»

## 34

L'agent national du district de Digne annonce que des biens d'émigrés, estimés 238,546 livres, ont été vendus 398,507 liv., et que 283 marcs d'argenterie extraits de la ci-devant église de la même ville sont maintenant à la disposition de la Convention; il joint à sa lettre l'état des effets déposés dans les magasins militaires par diverses communes et sociétés du district; la vertueuse prodigalité avec laquelle ces dons ont été offerts, est un témoignage éclatant et authentique du patriotisme des habitants de cette contrée (1).

[Digne, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

J'ai fait parvenir dans son temps à l'administration des domaines nationaux, les bordereaux de vente des biens des émigrés, qui ont eu lieu durant les mois de nivôse et pluviôse derniers.

Ces bordereaux présentent les résultats suivants :

Estimé : 238 546 liv.; vente : 398 507 liv.; bénéfice : 159 961 liv. Les ventes seront continuées avec toute l'activité qui pourra dépendre de l'administration du district.

Le concours des acquéreurs des biens de ces messieurs a prouvé, et prouvera, j'ose en répondre, toujours plus, que les habitants du district de Digne ne croient point aux revenants.

283 marcs d'argent extraits de la ci-devant paroisse de Digne, devenue le temple de la Raison, sont à la disposition de la Convention nationale. J'espère qu'ils ne se présenteront pas seuls à la monnaie et qu'ils n'attendront pas longtemps la compagnie de quelques autres marcs. Les prêtres sont penauds, les peuples s'éclairent et bientôt toutes les églises seront désargentées et dédorées.

Les dons de différentes sociétés et communes ont orné notre magasin militaire des dons suivants :

1374 chemises, 104 draps de lit, 41 nappes, 537 serviettes, 1 paillasse, 8 paires de bas, 114 paires de souliers, 5 quintaux de vieux linge.

Nous attendons de nouveaux envois.

Plus de 1200 hommes de la première réquisition sont à leur poste, encadrés, embrigadés. Au delà de 800, ont été habillés, armés et équipés au complet par le district; çà ira; vive la Montagne, vive la République! S. et F.»

CASTELLAC.

(1) P.V., XXXVI, 52. B<sup>in</sup>, 3 flor.; J. Sablier, n° 1274; Mon., XX, 295; J. Perlet, n° 579; Audit. nat. n° 583.

(2) C 301, pl. 1077, p. 5.

## 35

Les administrateurs du district de Chinon-la-Montagne (1) écrivent qu'un domaine national qui, l'année dernière, alloit être adjugé pour 4,630 livres, a été porté cette année à 9,435 livres.

Le dernier bien d'émigré, estimé dans le même district 2,890 liv., a été adjugé pour 11,600 livres.

Insertion au bulletin (2).

## 36

Le maire de la commune de Castelnaud, district de la Caune, annonce à la Convention que les citoyens de cette commune ont offert à la patrie 192 livres, 190 chemises, 125 paires de souliers, et un grand nombre d'autres effets (3).

## 37

Les administrateurs du district de Montaigu écrivent qu'un bien d'émigré, estimé 11,600 livres, a été vendu 37,025 livres; les ventes s'éloignent rarement de cette proportion (4).

## 38

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du premier floréal.

La rédaction est adoptée (5).

## 39

Les administrateurs du département de Police font passer l'état des détenus, montant à 6,737 individus (6).

(1) Château-Chinon, Nièvre.

(2) P.V., XXXVI, 52. B<sup>in</sup>, 3 flor.; Mon., XX, 295; Audit. nat., n° 583; J. Paris, n° 479; J. Perlet, n° 579.

(3) P.V., XXXVI, 52. Tarn.

(4) P.V., XXXVI, 52. B<sup>in</sup>, 3 flor.; Mon., XX, 295; M.U., XXXIX, 59; Audit. nat., n° 583; J. Perlet, n° 579. Vendée.

(5) P.V., XXXVI, 52.

(6) P.V., XXXVI, 52. B<sup>in</sup>, 3 flor.